



Ville de MANDUEL

**CONSEIL MUNICIPAL N°02/2018**  
**Jeudi 22 février 2018 – 18h30**

**COMPTE RENDU**

**Sommaire**

- 1. Sollicitation d'une aide de l'Etat pour la réalisation de la future maison des associations.....2**  
*Rapporteur : Xavier PECHAIRAL, Premier adjoint, délégué à l'économie, aux associations et aux festivités .....2*

Le vingt-deux février deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le seize février précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Xavier PECHAIRAL, Premier adjoint.

**PRESENTS :**

Adjoints : X. PECHAIRAL, N. ANDREO, V. MAGGI, L. HEBRARD, M. MONNIER, M. BERNO, I. ALCANIZ-LOPEZ, M. PLA.

Conseillers : S. FROMENT, C. BOUILLET, C. SEVENERY, J-M. FOURNIER, J. ROIG, C. CERVERO, M. EL AIMER, M. MAISONNAS, J. MONTAGNE, E. TROUILLAT, P. SANTANDREU Y SASTRE, C. MARTIN, A. MATEU, R. MAX, G. RIVAL, M. ESCAMEZ.

**ONT DONNE PROCURATION :**

J-J. GRANAT donne procuration à X. PECHAIRAL,  
A. CABANIS donne procuration à V. MAGGI,  
A. TRAYNARD donne procuration à L. HEBRARD,  
D. FARALDO donne procuration à M. ESCAMEZ,  
N. GOUCHENE donne procuration à G. RIVAL,

\* \* \*

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Isabel ALCANIZ-LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

\* \* \*

## 1. Sollicitation d'une aide de l'Etat pour la réalisation de la future maison des associations

Rapporteur : Xavier PECHAIRAL, Premier adjoint, délégué à l'économie, aux associations et aux festivités

En date du 30 janvier 2018, le syndicat mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes a informé la commune de Manduel que le projet de création d'une maison des associations pouvait faire l'objet d'une subvention d'investissement de l'Etat. Le dossier doit être adressé au syndicat mixte avant le 28 février 2018.

Pour mémoire, le projet de réalisation de la maison des associations est décomposé en deux phases :

- La première phase (LOT 1) comporte les travaux de consolidation du bâtiment et de réalisation des gros œuvres ainsi que l'aménagement des salles du rez-de-chaussée à l'exception du hall d'accès au second étage,
- La seconde (LOT 2) comporte les travaux d'accès à l'étage, notamment réalisation de l'escalier et de l'ascenseur, ainsi que l'aménagement du premier étage avec un accès par l'étage au bâtiment rénové en 2010 afin de le rendre conforme aux règles d'accessibilité.

Ce projet est évalué à 516.450 € HT

Il s'agit donc d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'investissement auprès de l'Etat pour une aide de 60.000 €, soit environ 11,6% du coût prévisionnel du projet.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 18h36.